



DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 – 248

Objet : Ajout de 22 utilisateurs sur sauvegarde Veeam Backup pour Microsoft Office 365

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°44-CC230426 du 23 avril 2026 relative aux délégations d'attribution du Président,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'ajout de 22 licences sur la solution de sauvegarde Veeam Backup for Microsoft Office 365 afin de prendre en compte l'augmentation du nombre d'utilisateurs au sein de la collectivité et de garantir la sauvegarde complète de leurs données Microsoft 365 (messageries, fichiers, SharePoint, OneDrive et Teams).

Cette extension permettra de sécuriser l'ensemble des données professionnelles en éliminant le risque de perte d'accès ou de maîtrise des informations hébergées dans Microsoft 365. Elle garantit également une supervision à distance des sauvegardes, une restauration rapide et flexible des données en cas de suppression accidentelle, de panne ou de cyberattaque, ainsi qu'une meilleure continuité de service.

Par ailleurs, cette solution contribue au respect des obligations réglementaires en matière de conservation et de protection des données, tout en renforçant la sécurité et la résilience du système d'information de la collectivité. L'ajout de ces 22 licences est donc indispensable pour assurer une couverture complète des utilisateurs concernés et maintenir un niveau de protection adapté aux besoins actuels de la CCSSO.

DECIDONS

ARTICLE 1 D'accepter et de signer la proposition de la société ISICOM, dont le siège est situé sise 3 rue du Marais Sec, 60180 Nogent sur Oise, pour un montant de 429.00 € HT, soit 514.80 € TTC.

- ARTICLE 2** Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion ;
- ARTICLE 3** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;
- ARTICLE 4** Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :
- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
 - Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
 - La société ISICOM

Fait à Senlis, le

Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Sous-Préfecture le : 09 OCT. 2026

de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 09 OCT. 2026



Date	Code Client	Référence	Date de validité	Page
28/09/2026	CCSSO		28/10/2026	1 sur 1

Ajout de 22 users sur sauvegarde Veeam solution Microsoft 365

Description	Qté	P.U. HT	Montant HT
<i>Licence annuelle Veeam Backup for Microsoft Office 365 /user /an</i> - Sauvegarde complète de vos données Office 365 pour chaque utilisateur - Mail, agenda et contact Outlook - Données OneDrive, SharePoint et pièce jointe Teams - Éliminer le risque de perdre l'accès et la maîtrise de vos données Office 365 - Supervision à distance des sauvegardes - Restauration rapide et flexible - Respectez les obligations de conformité	22,00	19,50	429,00

Pour total de 65 comptes protégés.

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	429,00	85,80

Total HT	429,00
Total TVA	85,80
Total TTC	514,80
Net à payer	514,80 €

CIC Liancourt - FR76 3002 7172 9600 0207 5510 146 - CMCIFRPP

Signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord